



CDMR

CALCAIRES ET DIORITES DU MOULIN DU ROC

M. le Maire

Mairie d'Aussac-Vadalle
61 rue de la République
16 560 Aussac-Vadalle

Cherves Richemont, le 7 février 2022

Objet : Avis sur la remise en état du site – Projet d'extension de la carrière d'Aussac-Vadalle

Monsieur le Maire,

Nous travaillons actuellement à l'élaboration du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour l'extension de notre carrière sise sur votre commune.

Dans ce cadre, nous avons été amenés à définir de nouvelles modalités de remise en état du site, dont les principes sont les suivants :

Après un remblayage partiel de la fosse actuelle et de la zone d'extension, et un régalage de terre végétale, différents milieux seront reconstitués en mosaïque : boisements, haies, prairies sèches et pelouses calcicoles. Des plans d'eau résiduels complèteront ces milieux, au niveau des zones non remblayées. Selon la destination finale du site, des cheminements et des belvédères pourront être aménagés aux endroits adéquats. En tout état de cause, ces principes de remise en état doivent permettre une renaturation du site favorable aux espèces locales de faune et de flore.

Selon la décision ultérieure du Conseil Départemental, le pont permettant la jonction des deux zones d'extraction sous la RD115 sera soit démolie et la RD rétablie par la création d'un remblai de grande hauteur soit conservé en l'état.

Ces principes sont matérialisés sur le plan d'état final que nous joignons à ce courrier.

Nous sollicitons par la présente votre avis sur ce projet de remise en état, avis qui sera joint en annexe de notre demande d'autorisation. A cet effet, nous vous remercions de nous adresser le document joint à ce courrier complété, daté et signé.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, notre considération distinguée.

Juliette CHAUVIERE

Responsable Foncier Environnement

Pièces jointes :

- Plan d'état final – carrière d'Aussac-Vadalle et Nanclars
- Avis sur la remise en état (document à compléter)